

qui se perçoivent aux entrées de la Ville de Paris sur les foins, avoines, grains, &c. fromages, Beures frais, salés & fondus, dont on ne payera jusqu'au premier Janvier 1724., que le quart des droits qui se levoient ci-devant : la moitié jusqu'au premier Fevrier ; & jusqu'au premier Mars, les trois quarts : après quoi la totalité dedit droits sera rétablie comme auparavant. La troisième regarde le recouvrement du Droit de confirmation, à cause du Joyeux Avènement du Roi à la Couronne, qui est surfis jusqu'à nouvel ordre, pour les raisons alleguées dans l'Arrêt rendu le 7. Decembre, & que l'on trouvera ci-après. On parle beaucoup d'un projet qui auroit eu lieu, si Mr. le Duc d'Orleans eut vécu, pour mettre dans le public cent millions de Billets de crédit, & pour rembourser en nouvelles Actions de 3000. livres, les Rentes sur l'Hôtel de Ville. Il devoit aussi y avoir une hausse considerable d'Espèces, au moyen de laquelle on auroit remboursé moitié en argent & moitié en Billets de crédit, ceux qui n'auroient pas voulu convertir leurs Rentes en nouvelles acquisitions ; on ajoute qu'on auroit ensuite indiqué une diminution de mois en mois, qui auroit d'abord été égale à l'égard de l'Espèce & du Papier, & ensuite moindre sur le Papier pour le maintenir en crédit. On auroit appelé ce Papier *Billets de confiance*, sçavoir ; si après ce qui s'est passé, on y en auroit eu beaucoup, & si l'effet auroit suivi la dénomination. Comme Mr. le Duc a toujours paru approuver le Systême, & qu'il n'en est pas ennemi, ou craignoit qu'il ne goûtât ce pernicieux & ruineux projet ; mais S. A. a déclaré qu'elle suivroit bien à la lettre tous les plans & projets faits par feu Mr. le Duc d'Orleans, à l'exception de celui pour l'établissement